Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062912DEF-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-12

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL
Marion MEREL donne procuration à Solène ARZUR

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33
***

12. Réseau des médiathèques de la Baie : avancement de la mise en œuvre du Schéma communautaire de développement de la lecture « Lisons 2032 » : bilan 2023, 2024 et 2025 et perspectives 2026 :

Rapporteur : Philippe SAUMONT, Conseiller délégué à la Culture

Annexes jointes :
Annexe 1 : bilan des actions programmées en 2023, 2024 et 2025
Annexe 2 : projection des 4 nouvelles actions 2026 de « Lisons 2032 »
Annexe 3 : Etat actualisé du budget 2025 du réseau au 31 décembre 2025, facturé en 2026.
Annexe 4 : Budget prévisionnel détaillé pour 2026, refacturé en 2027.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062912DEF-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

Créé en 2014, le réseau des Médiathèques de la Baie fédère aujourd'hui 25 communes et 1 association pour 32 bibliothèques, coordonnées par le service dédié au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération : Binic-Etables, Hillion, La Méaugon, Langueux, Lantic, Le Foeil, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploeuc-L'Hermitage, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Carreuc, Saint-Donan, Saint-Julien, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Trémuson, Tréveneuc, Yffiniac, fédération d'associations Telenn.

L'ensemble des communes adhérentes a voté en 2023 le Schéma directeur communautaire de développement de la lecture publique 2023/2032 nommé « Lisons 2032 » ; la mise en œuvre de cette feuille de route collective marque aujourd'hui une évolution concrète des collaborations et pratiques professionnelles et entre élus au sein du réseau, ainsi que le développement de nouveaux services accessibles aux usagers de chacune des médiathèques du réseau dans une logique de coopération culturelle en faveur des habitants du territoire communautaire.

I - Bilan d'activité 2023, 2024 et 2025 des actions engagées dans le cadre du programme « Lisons 2032 » et projection des actions 2026 (annexe 1 et 2)

- Bilan d'activité des principales actions menées en 2023, 2024 et 2025 : (liste exhaustive en Annexe n°1)

- Elaborer avec les élus et techniciens une charte de la Coopération précisant les valeurs du réseau : charte de coopération votée par l'ensemble des communes en janvier 2024 ;
- Accompagner les bibliothèques à se doter d'un projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES) : rédaction du PCSES en cours de finalisation à Pordic ;
- Organiser l'acheminement des collections en les bibliothèques (navette) : mise en place de la navette en octobre 2024 (période de test de 3 mois) puis ouverture au service à tous les usagers (janvier 2025) ;
- Harmoniser la politique tarifaire du réseau (coût de l'inscription pour les usagers) : 22 bibliothèques communales pratiquent aujourd'hui la gratuité de l'inscription des usagers (prêts de documents), dont 17 pratiquent la gratuité universelle sans distinction de provenance (Pordic depuis septembre 2024) ;
- Contribuer à l'insertion sociale des personnes en situation de handicap : portail des médiathèques de la baie adapté, fiche d'inscription des usagers adaptée, développement de collections adaptées (livres-audio, en gros caractères, ouvrages Facile à lire, etc) ;
- Promouvoir ensemble l'éducation aux médias et à l'information tout au long de la vie : formations-actions à l'EMI, engagement du groupe de travail « médiation numérique » pour des initiatives locales et un évènement grand public le 15/11/2025 sur la thématique de l'IA et des médias ;
- Contribuer à sensibiliser et engager les citoyens dans la transition environnementale par l'offre de collections et de rendez-vous : dispositif Contrat Territoire Lecture (CTL) en cours en partenariat avec la DRAC Bretagne, ateliers citoyens sur les énergies renouvelables à Pordic et Plaintel ;
- Construire une politique d'accessibilité en direction de la petite enfance, des scolaires et des seniors en lien avec les compétences de l'agglomération : montée en puissance du Prix Coup de cœur des Assistantes Maternelles en partenariat avec le Relais Parents-Enfants de SBAA, participation au dispositif Premières Pages ;
- Mettre en œuvre une politique partagée d'acquisition et de gestion des collections entre les bibliothèques : charte documentaire réseau 2024-2028 déclinable pour chaque bibliothèque, groupe de travail commun sur une méthodologie commune.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062912DEF-DE

➢ Perspective des actions menées en 2026 : (liste exhaustive en Annexe n°2)

- Organiser un évènement qui puisse circuler entre toutes les bibliothèques du réseau (portes ouvertes, stages…) ;
- Accompagner l'inspiration des acteurs du réseau : visite de lieux tiers, formations…
- Mettre en place un groupe d'acteurs du réseau en charge de collecter et documenter des projets innovants en matière de lecture publique ;
- Co-construire les programmations d'évènements et de rendez-vous culturels avec les partenaires (culturels, éducatifs, sociaux, festivals et salons du livre…) du territoire.

➢ Actions reportées en 2027 (année de la clause de revoyure) :

- Mettre en place des temps de débats sur les axes du schéma entre acteurs (élus, habitants, bibliothécaires, partenaires) ;
- Mettre en œuvre une campagne de communication « Engagement citoyen » en bibliothèques ciblant les habitants ;
- Favoriser la participation citoyenne des publics dans la vie du réseau (comité citoyen…).

II - Coûts de fonctionnement du réseau des médiathèques de la Baie : budget 2025 réalisé et budget 2026 prévisionnel avec répartition Saint Brieuc Armor Agglo / communes : (Annexes n°3 et 4)

Rappel du principe de répartition des coûts de fonctionnement du réseau entre SBAA et les communes, et de l'échéance comptable : Chacune des 25 communes intégrées au réseau des Médiathèques de la Baie s'engage à participer à hauteur de 50% au financement du coût annuel de fonctionnement, proratisé à son nombre d'habitants (réf. INSEE 2020).
Une exception est toutefois introduite, avec la mise en place de la navette documentaire entre les Médiathèques de la Baie initiée en 2024 et inscrite au cœur de Lisons 2032, schéma de développement de la lecture publique à l'échelle intercommunale : la refacturation aux communes intervient, pour ce poste de dépenses, à hauteur de 30 %, l'Agglomération assumant 70 % de la charge dans le cadre du budget du réseau.
Saint Brieuc Armor Agglomération avance les frais de fonctionnement l'année N. La refacturation des frais est réalisée auprès des communes à terme échu l'année N+1 sur la base du compte administratif de l'année N.
(Pour mémoire : Participation financière aux coûts de fonctionnement du réseau réalisé en 2024 : 6192,25 €)

- La participation aux coûts de fonctionnement réalisés en 2025 sera refacturée à Pordic au 1er semestre 2026 pour un montant = 7 278,08 € (prévisionnel estimé en janvier 2025 : 7 533,25 €)

Ce coût intègre notamment :
- Une année pleine du coût de fonctionnement de la prestation « navette »

Cette dépense est inscrite au BP 2026.

- La participation aux coûts de fonctionnement prévisionnels 2026 est estimée pour Pordic à : 7 086, 00 €.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062912DEF-DE

Ce coût intègre notamment :

- Le coût de la prestation déploiement du BOM NX (système de contrôle centralisé des PC mis à disposition du public), reporté en 2024 et 2025

Cette dépense sera inscrite au BP 2027.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DB-2023-07-11 votée le 3 juillet 2023 par le Conseil municipal de Pordic adoptant le schéma communautaire de lecture publique « Lisons 2032 » - réseau des médiathèques de la Baie ;

Vu la délibération DB-291-2023 votée le 14 décembre 2023 par le Conseil d'agglomération de Saint Brieuc Armor intégrant la bibliothèque de Lantic dans le réseau des Médiathèques de la Baie, modifiant les termes de la charte de fonctionnement du réseau, et actualisant la convention de participation financière des communes au fonctionnement du réseau ;

Vu la délibération DB-2024-01-06 votée le 29 janvier 2024 par le Conseil Municipal de Pordic intégrant la bibliothèque de Lantic dans le réseau des Médiathèques de la Baie, modifiant les termes de la charte de fonctionnement du réseau, et actualisant la convention de participation financière des communes au fonctionnement du réseau ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Culture, sports et vie associative », le 17 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'acter** le bilan d'activité des actions 2023, 2024 et 2025 mises en œuvre dans le cadre du schéma directeur communautaire de développement de la lecture publique « Lisons 2032 » ainsi que celles projetés pour 2026 ;

- **D'engager** la participation financière de la commune de Pordic aux frais de fonctionnement du Réseau des médiathèques de la Baie pour l'année 2026 pour un montant prévisionnel de 7 086,00 €.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,

Michelle CARMES